

AIDE ALIMENTAIRE AU NIGÉRIA

Le Canada a envoyé récemment 3,000 tonnes de poudre de lait écrémé au Nigéria.

Le chargement a quitté Montréal au début de juin et devait arriver à Port Harcourt à la fin du mois pour être distribué par la Commission nationale de rétablissement, qui se charge des tâches de secours et de reconstruction au fur et à mesure que diminue le rôle des services d'urgence de la Croix-Rouge nigériane. Le coût total de l'envoi, qui est de \$900,000 y compris les frais de transport, sera payé au moyen des fonds affectés à l'aide alimentaire par l'Agence canadienne de développement international.

Beaucoup de personnes ont été secourues par les services médicaux et l'aide alimentaire qui ont été dispensés durant les quatre derniers mois dans la guerre au Nigéria. L'appui donné par le Gouvernement canadien aux opérations de secours, depuis le début du conflit jusqu'à l'heure actuelle, s'élève à environ 6 millions de dollars, ce qui comprend quatre hôpitaux de secours, des aliments, des médicaments, des fournitures médicales, des camions et des dons en espèces.

On prévoit que l'aide économique du Canada sera dirigée à l'avenir vers des projets qui se rattachent au programme de développement du Nigéria.

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS HISTORIQUES

On entreprendra, cet été, un inventaire des bâtiments historiques canadiens. Programmé à l'ordinateur, cet inventaire s'échelonnera sur une période de dix ans et consistera dans l'étude, l'analyse et le classement de 100,000 bâtiments. Dans l'Est du pays, on ne tiendra compte que des ouvrages érigés avant 1880, tandis que dans l'Ouest, on ne retiendra que ceux dont la construction a été terminée avant 1914.

Ce sera, semble-t-il, la première fois qu'un pays exécute un inventaire qui sera codé de façon à pouvoir être traité par ordinateur, et qui s'appuiera sur des critères objectifs pour le classement du style des bâtiments.

L'inventaire, réalisé en trois phases, comprendra d'abord une étude destinée à donner un aperçu général du patrimoine architectural de notre pays. Au cours de cette première phase, qui durera cinq ans, on consignera des données sur l'aspect extérieur de quelque 100,000 bâtiments. A la fin de cette décade, on prévoit qu'environ sept millions de renseignements auront été recueillis. Au cours de la deuxième phase, on étudiera l'intérieur et les détails architecturaux de 10,000 bâtiments choisis à la suite de la première sélection pour réduire, cette fois, à quelques milliers, le nombre des bâtiments désignés pour l'inventaire. Des recherches documentaires seront menées afin de vérifier l'âge des bâtiments.

Ce mois-ci, des équipes d'étude, formées à même le personnel de bureaux locaux, se rendront dans chacune des provinces, pour entreprendre la première

phase de l'inventaire. Elles porteront leur attention tout particulièrement sur les secteurs négligés ou menacés de démolition.

UNE FORMULE SIMPLIFIÉE

L'inventaire des bâtiments historiques canadiens s'appuie sur un nouveau vocabulaire formé d'importants éléments de construction et figurant sur une formule de consignation simplifiée. Cette formule permet à des non-spécialistes d'exécuter les études nécessaires, sur place, sous la direction de moniteurs qui n'auront, eux-mêmes, besoin que d'une formation relativement simple. Fait encore plus important: cette manière de procéder supprimera, pour nombre d'architectes et d'historiens d'architecture, l'obligation de faire du travail préliminaire. Ils pourront ainsi se consacrer davantage à l'évaluation et à l'interprétation des données recueillies.

Une fois terminées, les parties pertinentes de l'inventaire seront communiquées aux provinces concernées. Considéré comme banque de renseignements, l'inventaire sera infiniment utile aux historiens d'architecture, aux sociologues, aux urbanistes de rénovation, aux géographes, aux économistes, aux étudiants en arts et à d'autres groupes ou particuliers. Il pourra aussi être consulté aux Archives publiques du Canada.

CHIRURGIENS-DENTISTES TCHÈQUES

En 1968, douze dentistes tchèques arrivaient en Ontario dans le cadre du mouvement fédéral d'aide aux réfugiés. Ils viennent de terminer un cours spécial d'une durée de six mois à l'université Western, en Ontario, et ils satisfont maintenant aux conditions qu'on exige d'eux pour qu'ils puissent exercer leur profession dans la province. On leur a offert cette possibilité à condition qu'ils acceptent de travailler dans les secteurs moins favorisés de l'Ontario pendant trois ans. Quatre autres n'ont pas terminé le cours.

Le Collège royal des chirurgiens dentistes de l'Ontario a proposé la création de ce programme de formation et les Gouvernements fédéral et provincial ont appuyé le projet. Ce cours permet aux dentistes tchèques d'assimiler les normes fixées par le Collège.

Le ministère de la Santé de l'Ontario a donné environ \$160,000 pour la réalisation du programme. Le ministère fédéral de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration a aussi contribué à ce programme en accordant des indemnités de subsistance aux dentistes et à leur famille tout au long de la période de formation. Ce ministère a aussi l'intention de fournir l'aide financière qui permettra aux dentistes tchèques de déménager et de subvenir à leurs besoins jusqu'à ce que l'exercice de leur profession leur apporte un revenu suffisant.

L'école dentaire des Forces armées canadiennes, située à Borden, Ontario, une des bases des Forces armées canadiennes, s'est chargée des cours.